

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS484

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 8 QUINQUIES

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« six »

le mot :

« douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allonger le délai de présentation du rapport sur la mise en œuvre de la taxe sur les sodas, tel que proposé par cet article introduit en première lecture au Sénat, afin de permettre au Gouvernement de disposer du temps nécessaire pour réaliser un rapport suffisamment approfondi pour éclairer le Parlement sur l'efficacité de cette taxe.